Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260322-D_2026_027-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 11 heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 18 mars 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Richard PALARIC, Hélène JOLLIT, Yves THIEC, Catherine KERBELLEC, Joël DUPUY, Christelle BRIZOUAL, Gaëlle DESPRÉS, Alain GUEGUEN, Alexandre SIMON, Caroline COCOUAL, Anthony GUEGAN, Aurélie GAUTIER, Antony VALMALLE, Carole FACEMAZ, Guillaume LE GAL, Marie-Christine BARATHON, Guillaume PERRON, Claire RAMASSAMY, Yannick JOSSO, Vinciane TRONSON, Florent LE GUELLENEC, Nicolas PRESSE, Lauriane MOLLER, Sébastien SEGUIN, Tatiana LEROY, Yann MAILLET.
Absents ayant donné pouvoir : Philippe COMBES pouvoir à Richard PALARIC, Delphine LE FLOCH pouvoir à Élodie LE FLOCH.
Absent : /

Carole FACEMAZ a été désignée secrétaire de séance.

Élections des Adjoints

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'élire les Adjoints parmi ses membres au scrutin secret.
En application de l'article L 2122-7-2 de ce même Code, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel étant précisé que chacune des listes est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Il est rappelé que, si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Au terme du délai fixé pour le dépôt des listes, le Maire informe l'assemblée des listes déposées :

Liste conduite par Richard PALARIC :
1. PALARIC Richard
2. JOLLIT Hélène
3. THIEC Yves
4. KERBELLEC Catherine
5. DUPUY Joël
6. BRIZOUAL Christelle
7. GUEGUEN Alain
8. DESPRÉS Gaëlle

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260322-D_2026_027-DE

L'assemblée procède ensuite au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :
La liste de Richard PALARIC 26 voix

La liste conduite par Richard PALARIC ayant obtenu la majorité absolue est élue avec 26 voix.

Sont élus adjoints :
1. PALARIC Richard
2. JOLLIT Hélène
3. THIEC Yves
4. KERBELLEC Catherine
5. DUPUY Joël
6. BRIZOUAL Christelle
7. GUEGUEN Alain
8. DESPRÉS Gaëlle

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

